

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 janvier 2024

Nom	Prénom	Présence
ALLAINE	Sylvain	présent
BERNARD	Gérald	excusé
BOMBLED	Hugues	présent
BORDERE	Louis-Marie	présent
CADIEU	Philippe	présent
COUANON-MEZIERES	Bénédicte	Excusée pouvoir à Françoise VERHAEGHE
DEBIEU	Alain	présent
GOUPILLE	Frédéric	excusé
HATÉ	Benoit	présent
LE GALL	André	présent
PEAN	Jocelyn	présent
RAYMOND	Gabriel	présent
ROUSSEAU	Michèle	présent
VERHAEGHE	Françoise	présent

Ordre du jour :

- Installation du conseil municipal
- Fixation du nombre d'adjoint(e)s au maire
- Élection des adjoint(e)s au maire
- Délégation de fonctions aux adjoints
- Constitution des commissions communales
- Désignation des délégués dans les organismes extérieurs
- DM budget assainissement
- Affaires diverses

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hugues BOMBLED, Maire.

➤ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. (Art. L 2121-15 du CGCT)

A été élu(e) secrétaire de séance Françoise VERHAEGHE

➤ **INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Monsieur Hugues Bombled, procède à l'appel nominal et donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales.

RESULTATS DU 2^{eme} TOUR – 14 janvier 2024

Inscrits : 665
Votants : 116
Exprimés : 103

NOM ET PRENOM	SUFFRAGES OBTENUS
BORDERE Louis-Marie	90
CADIEU Philippe	93
LE GALL André	86
PEAN Jocelyn	101
RAYMOND Gabriel	95

Monsieur Hugues BOMBLED, déclare les candidats nommés ci-dessus installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

➤ **FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINT(E)S**

Monsieur le maire informe qu'en l'application des articles L 2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint(e) et au maximum d'un nombre d'adjoint(e)s correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit quatre adjoint(e)s au maire au maximum.

Il vous est proposé la fixation de 4 postes d'adjoints.

- Nombre de voix « pour » : 11
- Nombre de voix « contre » : 1
- Nombre d'abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 4 (quatre) le nombre d'adjoints au Maire.

➤ **ELECTION DES ADJOINT(E)S**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que dans les communes de moins de 1 000 habitants, les adjoints sont élus dans les conditions fixées à l'article L. 2122-7 du CGCT. Les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- **Élection du Premier Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 12
- Nombre de bulletins : 12
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. CADIEU Philippe : 7 voix.
- M. RAYMOND Gabriel : 4 voix.

**M. CADIEU Philippe., ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Premier Adjoint.
L'intéressé a déclaré accepter ces fonctions.**

- **Élection du Deuxième Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 12
- Nombre de bulletins : 12
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. RAYMOND Gabriel : 11 voix.

**M. RAYMOND Gabriel, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé deuxième adjoint.
L'intéressé a déclaré accepter ces fonctions.**

- **Élection du Troisième Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 12
- Nombre de bulletins : 12
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme : ROUSSEAU Michèle 10 voix.

Mme ROUSSEAU Michèle, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée troisième adjointe. L'intéressée a déclaré accepter ces fonctions.

• **Élection du Quatrième Adjoint si nécessaire :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 12
- Nombre de bulletins : 12
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme COUANON-MEZIERES Bénédicte 11 voix.

Mme COUANON-MEZIERES Bénédicte, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée quatrième adjointe. L'intéressée a déclaré accepter ces fonctions.

➤ **DELEGATION DE FONCTION AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Le maire est seul chargé de l'administration mais il peut déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ou conseillers municipaux. La délégation est confiée à un adjoint ou conseiller municipal sous forme d'arrêté municipal. Celui-ci peut prévoir la durée de la délégation. L'arrêté doit être suffisamment précis dans la description de la délégation de fonctions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-18, considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir des délégations de fonction aux adjoints : finances, travaux, etc.... Le maire confie une partie seulement de ses fonctions à un ou plusieurs adjoint(e)s, sous sa surveillance et sa responsabilité.

Les actes effectués par les adjoint(e)s dans le cadre de leurs délégations sont juridiquement considérés comme actes du maire.

Les délégations de fonctions aux adjoints se fixent par arrêté municipal du Maire.

Définition des délégations de chaque adjoint :

Premier adjoint : CADIEU Philippe

Délégation de fonctions : finances (contrôle et élaboration des budgets)

Deuxième adjoint : RAYMOND Gabriel

Délégation de fonctions : travaux

Troisième adjointe : ROUSSEAU Michèle

Délégation de fonctions : périscolaire, école, affaires sociales.

Quatrième adjointe: COUANON-MEZIERES Bénédicte

Délégation de fonctions : gestion du cimetière et location de salle.

➤ **CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de constitution des commissions étudié par la municipalité. Il expose le rôle de chacune des commissions et invite les conseillers à se prononcer sur cette répartition.

Après délibération, le conseil municipal fixe comme suit la composition des commissions communales :

Vie associative/sport :

Benoît HATE, Alain DEBIEU, Jocelyn PEAN, André LE GALL

Communication :

Gabriel RAYMOND, Philippe CADIEU, Françoise VERHAEGHE, Louis-Marie BORDERE.

Patrimoine, voies douces et chemins :

Jocelyn PEAN, Louis-Marie BORDERE, Sylvain, ALLAINE, Gabriel RAYMOND.

Travaux / Bâtiments communaux:

Gabriel RAYMOND, Bénédicte COUANON-MEZIERES, Philippe CADIEU

Cimetière :

Bénédicte COUANON, Frédéric GOUPIL, Sylvain ALLAINE, André LE GALL

Aménagements paysagers/ Urbanisme :

Gabriel RAYMOND, Jocelyn PEAN, Michèle ROUSSEAU, Bénédicte COUANON-MEZIERES

Sécurité :

Michèle ROUSSEAU, tous les conseillers

Enfance-jeunesse Périscolaire garderie/CL SH Cantine Ecole :

Michèle ROUSSEAU, Benoît HATE, Gabriel RAYMOND

Secours d'Urgence / Mobilité/lien social Santé :

Michèle ROUSSEAU, Alain DEBIEU, Françoise VERHAEGHE, Bénédicte COUANON-MEZIERES, Sylvain ALLAINE

Administration Gestion Budget / Finances :

Philippe CADIEU, Françoise VERHAEGHE, Louis-Marie BORDERE

Personnel :

Les membres du bureau : maire et adjoints

Salle Multi-Activités : Bénédicte COUANON-MEZIERES, Jocelyn PEAN, Michèle ROUSSEAU

Logements locatifs :

Bénédicte COUANON-MEZIERES, Françoise VERHAEGHE, Alain DEBIEU

Commissions exceptionnelles : Révision des listes électorales, Appel d'offres, Impôts directs :

La composition de ces commissions sera l'objet d'un prochain conseil municipal

Monsieur le Maire est président de droit de toutes les commissions communales et les adjoint(e)s sont en outre invités à toutes les réunions de commissions.

DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'il convient de procéder à l'élection des délégués de la Commune au sein des diverses structures intercommunales dont elle fait partie et fournit des explications sur les compétences de chacune des structures.

Après avoir délibéré le conseil municipal a voté à l'unanimité ;

- **4 CPS:** 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont à élire.

Le Conseil municipal élit à l'unanimité pour représenter la Commune :

M BOMBLED Hugues aux fonctions de délégué titulaire.

M. CADIEU Philippe aux fonctions de délégué suppléant.

- **S.I.A.E.P.** du Pays de Sillé : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants sont à élire.

Le Conseil municipal élit à l'unanimité pour représenter la Commune :

M BOMBLED Hugues et M RAYMOND Gabriel. aux fonctions de délégués titulaires.

M ALLAINE Sylvain et M PEAN Jocelyn aux fonctions de délégués suppléants.

- **Pays du MANS:** 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont à élire.

Le Conseil municipal élit à l'unanimité pour représenter la Commune :

M BOMBLED Hugues aux fonctions de délégué titulaire.

Mme ROUSSEAU Michèle aux fonctions de délégué suppléant.

- **Parc Normandie Maine :** 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont à élire.

Le Conseil municipal élit à l'unanimité pour représenter la Commune :

M BOMBLED Hugues. aux fonctions de délégué titulaire.

M CADIEU Philippe. aux fonctions de délégué suppléant.

- **Scic Bois-Energie** : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont à élire
. Le Conseil municipal élit à l'unanimité pour représenter la Commune : -
M BOMBLED Hugues aux fonctions de délégué titulaire.
M DEBIEU Alain. aux fonctions de délégué suppléant.

- **Office National des forêts** : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont à élire.
Le Conseil municipal élit à l'unanimité pour représenter la Commune :
M BOMBLED Hugues. aux fonctions de délégué titulaire.
Mme ROUSSEAU Michèle aux fonctions de délégué suppléant

➤ **DECISION MODIFICATIVE - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe que les crédits disponibles au chapitre 66 sont actuellement de 1 209,00. Les 2 mandats en instance de prise en charge (mandats 31 et 32) sont au total de 4 355,71.

Les crédits disponibles sont insuffisants, il manque 3 146,72.

Pour pouvoir procéder à la prise en charge des 2 mandats en question (mandats émis après paiement), il est proposé la D.M suivante :

* En dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 042 : - 3 146,72 (les amortissements ont été passés en totalité pour 20 543,00, il reste des crédits disponible sur ce chapitre qui ne seront pas utilisés)
- Chapitre 66 (article 66111) : + 3 146,72

* En recettes d'investissement :

- Chapitre 040 : - 3 146,72 (corollaire du chapitre 042)
- Chapitre 13 (article 131) : + 3 146,72

Décision du conseil municipal pour la décision modificative du budget assainissement
:
POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION 0

➤ **AFFAIRES DIVERSES**

Salle multi-activités : observations sur le début de fonctionnement et les améliorations à apporter.
Demande de devis pour l'entrée extérieure de la salle.

Préparation du budget : étude de l'entretien de la voirie et attente des devis de l'entreprise Chapron, retour de devis (caméra de surveillance salle multi-activités)

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h50